

**CAPL MUTATION AU 01/09/2014**
INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES

La CAP locale des mutations des Inspecteurs des Finances Publiques s'est déroulée à la DDFIP ce 15 juillet 2014. Une liminaire a été remise à l'administration (voir texte ci après).

Dans un département sans aucune arrivée, cette CAPL n'a pu qu'acter deux détachements. Position dénoncée par le syndicat FO, car basée sur un simple accord conventionnel entre l'agent et l'Administration. Pour FO, ce système D ne doit absolument pas devenir la règle et demeurer extrêmement marginal. Toutefois, en tant que représentants du personnel, nous avons défendu les situations des collègues sans s'enfermer dans le cadre rigide des règles opaques pour les agents.

Pour cette raison, face à l'information donnée en séance par l'Administration sur l'affectation des ALD, des EDR et des détachés, l'intérêt des agents concernés ayant été préservé, seul FO a considéré qu'il convenait de s'abstenir et non de voter contre.

Nous restons et resterons toujours à l'écoute et du côté de la défense du personnel. N'hésitez pas face à un climat compliqué à nous contacter.

Vos représentants FO à la CAPL :**Françoise FABRE** francoise.fabre1@dgfip.finances.gouv.fr**Expert****Bernard MARTI** bernard.marti@dgfip.finances.gouv.fr**Violaine OLIVE**

viloaine.olive@dgfip.finances.gouv.fr

DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Nous sommes présents ce jour pour une CAP locale de mutation qui pour le syndicat FO n'en est pas une. En effet, aucune arrivée dans le département, des départs non remplacés, des services en sous effectifs, et des agents qui souffrent.

En revanche, une solution, une nouvelle mode, un remède miracle qui est avancé par l'Administration, pour résoudre tout soucis : **les ALD**.

Pour FO 66, il s'agit d'une précarisation, d'une atteinte totale au corps et statut d'inspecteur.

La volonté de combler le manque d'effectif par les ALD atteint ses limites !

Certes, l'argument avancé par les défenseurs de cette affectation, à savoir la possibilité par cette affectation de donner satisfaction aux prioritaires, au rapprochement de conjoint notamment, peut leurrer.... mais qu'un temps seulement !

Qu'en est il ensuite de ces priorités pour l'affectation au sein des départements ?

Qu'en est il du rôle même des élus au sein des CAPL, qui sont simplement au mieux informés des affectations des inspecteurs, ne peut on plus défendre les droits des agents ?

Les anciennes modes de « jouer la transparence », « du dialogue social » sont elles totalement abandonnées ?

Le comble de l'opacité, de la désorganisation, et du traitement inégalitaire des agents atteint le sommet avec la mise en œuvre des détachements, méthode propre au département 66 ou mode de gestion exceptionnel qui devient la règle nationale ?

Nous allons donc rappeler les revendications de notre syndicat, tant que nous pouvons encore nous exprimer :

- L'abandon de l'affectation en tant qu'ALD
- L'arrêt des détachements et de régulariser les situations en ayant découlé favorablement aux agents.
- L'affectation sur une résidence RAN et une mission structure pour tous en CAP Nationale
- Deux vrais mouvements de mutation, un en mars un en septembre.

Retrouvez tous les comptes rendus sur le site
<http://www.fo-dgfipsd.fr/066/>

